

REDEVANCE INCITATIVE  
COMMENT ÇA MARCHE ?

TRAITEMENT DES DÉCHETS  
COMBIEN ÇA COÛTE ?

BIODÉCHETS  
ET SI VOUS COMPOSTIEZ ?

HORS-SÉRIE

# CAP VAL DE SAÔNE

JANVIER 2024

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉCHETS

Ensemble pour de  
nouvelles habitudes



Communauté de Communes



## ÉDITO

Chères habitantes, chers habitants,

Dans un environnement et un contexte national troublés par des facteurs extérieurs à notre territoire, s'assurer de la qualité de notre cadre de vie, c'est reprendre la main : cela contribue au bien vivre !

Le respect de notre cadre de vie nous appartient. Nous sommes tous responsables, individuellement et collectivement de la gestion de nos déchets. Jour après jour, les décisions des 35 maires et des 57 élus communautaires visent à améliorer la gestion des déchets produits sur notre territoire par les 23 000 habitants.

La ligne directrice est de garantir un service de proximité à un coût soutenable. C'est avant tout l'affaire de tous ! Ce numéro Hors-série Déchets vous explique **les enjeux dont nous sommes solidairement responsables**. Payer pour les déchets que l'on produit soi-même n'est pas un impôt, c'est déléguer à une collectivité la collecte et le traitement de ses propres déchets dont le coût nous incombe.

La réduction des déchets permet d'économiser des matières premières épuisables et précieuses, de limiter les impacts sur l'environnement, de maîtriser les coûts liés à la gestion de ces déchets (collecte, recyclage, stockage, élimination). Mais réduire ses déchets, c'est aussi limiter les effets d'actions qu'on ne maîtrise pas comme l'inflation, la fiscalité de l'État, les coûts facturés par les entreprises pour le traitement des déchets .

**Nous pouvons tous agir de manière concrète** : mieux acheter, mieux utiliser, moins jeter, c'est penser aux déchets futurs, par nos actions individuelles. Ainsi, dans nos cantines, une dynamique a aussi été engagée auprès des 1200 enfants accueillis quotidiennement, pour limiter le gaspillage alimentaire.

À l'heure où l'on déplore la fermeture de grands services publics nationaux, alors que d'autres collectivités compétentes en gestion des déchets ont fermé des déchèteries ou supprimé la collecte en porte à porte, **les élus de votre territoire ont fait le choix de la proximité !** Les 5 déchèteries ont été maintenues et sont ou seront renouvelées. Les collectes sont réorganisées pour maintenir le service à un coût maîtrisé et cela nécessite de réels efforts de la part des équipes sur le terrain.

N'oublions pas, le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. C'est ensemble que nous réussirons à nous adapter!

**Marie-Claire BONNET-VALLET**

Présidente de la Communauté de communes  
Auxonne-Pontailier Val de Saône

**CAP Val de Saône Le Mag'**

Directrice de publication et de rédaction : Marie-Claire BONNET-VALLET

Réalisation : Service Environnement-Déchets, Service Communication

Crédits Photos : Edouard Barra, Freepik

Impression : Imprimerie Graphi'system - Dijon

Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône

Ancienne Route Nationale, 21130 AUXONNE

contact@capvaldesaone.fr - 03 80 27 03 20

[www.capvaldesaone.fr](http://www.capvaldesaone.fr)

# SOMMAIRE



## **DOSSIER** **Redevance** **incitative** **04**

Comment cela marche ?  
Les nouveaux tarifs  
Choisir son tarif  
Parole d'élu  
Nouveaux bacs, nouveaux gestes  
Calendrier de collecte

---



## **Que deviennent** **nos déchets ?** **08**

Où vont nos déchets ?  
Combien pèsent nos poubelles ?  
Traiter les déchets, combien cela coûte ?  
Reportage à l'Écopôle des Grands Moulins

---



## **Le compost,** **un cycle naturel** **12**

Mise en place du tri des biodéchets  
La recette pour bien composter  
Pourquoi composter ?  
Quels déchets composter ?  
Sites de compostage partagé

---

## **Réduire ses déchets : oui mais comment ? 14**

## **Portraits d'usagers 15**

## **Nous répondons à vos questions 16**

## **Portail Usager Environnement-Déchets 17**

## **MémoTri 18**

## **Informations pratiques 19**



## Pourquoi une nouvelle redevance ?

Le service déchets évolue. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la redevance incitative sera mise en place sur l'ensemble du territoire. Cette redevance est établie **en fonction des quantités de déchets que vous remettrez au service de collecte**. Notre priorité est de vous faire bénéficier d'une tarification équitable et responsable qui tient compte de vos efforts. Nous sommes là pour **vous accompagner vers ces nouvelles habitudes** en mettant à votre disposition des moyens adaptés pour trier et jeter moins de déchets.

### C'est une obligation : la loi nous impose une gestion identique sur l'ensemble du territoire

Jusque là, il existait 2 systèmes de facturation différents sur le secteur d'Auxonne et le secteur de Pontailler-sur-Saône.

### Vous rendre acteur de votre facture

Vous avez le choix du nombre des levées de votre bac d'ordures ménagères résiduelles.

### Mieux maîtriser les coûts

Les taxes d'enfouissement et d'incinération ont été multipliées par 3 entre 2020 et 2023.

### Vous aider à mieux trier et à réduire vos quantités de déchets

Les consignes de tri ont été élargies et le tri des biodéchets sera une obligation en 2024.

## Redevance incitative, comment cela marche ?



**Je présente mon bac d'ordures ménagères résiduelles selon le tarif annuel choisi\***  
6, 12, 18, 26 levées, (30, 60, 90, 130 sacs verts si votre foyer n'est pas doté de bacs)



**Lors de la collecte, mon bac est reconnu grâce à son identification : la levée est comptabilisée.**

*Le calcul se fait selon le nombre de levées et non selon le poids de votre bac.*



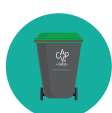
**Le règlement de la redevance incitative se répartit sur l'année : je reçois 3 factures par an (en mai, septembre, janvier).**



**Je règle ma facture lorsque je la reçois ou j'opte pour le prélèvement automatique.**



**En fin d'année, si le nombre de levées ne convient pas à mon foyer, je peux en changer et choisir un nouveau tarif.**



Le choix du nombre de levées ne concerne que le bac des ordures ménagères résiduelles (bac vert).



### Situations particulières

#### \*Si je suis un professionnel ou une collectivité :

Je choisis la taille de mon bac d'ordures ménagères résiduelles

Je choisis mon tarif annuel :  
( 6, 12, 18, 26 levées)



#### \*Si j'utilise un point d'apport volontaire (dispositif à l'étude)

Je choisis un nombre de dépôts pour l'application de mon tarif annuel

## Et au niveau des tarifs ?

La redevance incitative se compose de :

Un abonnement annuel

**Part fixe**



Le tarif choisi selon le nombre de levées

**Part variable**

**Cette redevance couvre l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets :**

- Collectes des bacs d'ordures ménagères résiduelles
  - Collectes des bacs de tri (bac jaune)
- Prévention des déchets (ateliers gratuits et accompagnement, composteurs à prix modérés...)
  - Accès aux déchèteries
  - Accès aux bornes à verre
- Traitement et recyclage de tous ces déchets

## Comment choisir son tarif ?

Afin d'avoir une idée du nombre de fois où vous sortez votre bac habituellement, vous pouvez consulter votre relevé indicatif via votre portail usager Environnement-Déchets (cf Page 17).

Ce relevé vous indiquera le nombre de levées réalisées sur les 6 derniers mois, c'est à dire le nombre de fois où votre bac d'ordures ménagères résiduelles a été collecté par nos services.

Abonnement annuel : même tarif pour tous les usagers	Nombre de levées choisi par l'usager	Total facturé hors levées supplémentaires (réparti en 3 factures)	Levée supplémentaire (si vous présentez votre bac au-delà du nombre de levée choisi)
<b>139 €</b>	6 levées/an + <b>35 €</b>	<b>= 174 €</b>	<b>8,68 €</b>
	12 levées/an + <b>69 €</b>	<b>= 208 €</b>	
	18 levées/an + <b>104 €</b>	<b>= 243 €</b>	
	26 levées/an + <b>150 €</b>	<b>= 289 €</b>	

Pour se repérer :

6 levées/an -  
1 fois tous les 2 mois

12 levées/an -  
1 fois par mois

18 levées/an -  
Toutes les 6 semaines

26 levées/an -  
2 fois par mois

**Par exemple, si je choisis le tarif 12 levées par an :**

- Je présente mon bac ordures ménagères selon mes besoins et au rythme que je veux.  
*Si je préfère que mes poubelles soient ramassées plus régulièrement en été par exemple, je peux les sortir davantage à cette période.*
- Je présente mon bac quand il est plein.
- Si je présente + de 12 fois mon bac au cours de l'année, chaque collecte supplémentaire me sera facturée.

## Chronologie du changement : en route vers de nouvelles habitudes

La loi impose un système de facturation identique pour tout le territoire d'ici 2024

2020

Collaboration avec un bureau d'études pour l'évaluation et la proposition de solutions

2021-2022

Concertation des élus : comités de pilotage, réunions des maires

JUILLET 2022

Les élus font le choix de la redevance incitative

JANVIER 2023

Extension des consignes de tri : + d'emballages dans la poubelle jaune

Distribution de nouveaux bacs  
Poubelle jaune : 240 L  
Poubelle verte : 140 L

MAI 2023

10 réunions publiques sur tout le territoire

JANVIER 2024

### Mise en place de la redevance incitative

Choix par chaque foyer du nombre de levées du bac vert

Dernière facture avec l'ancien système de facturation

Obligation de tri des biodéchets

MAI 2024

1<sup>ère</sup> facture avec le nouveau système



### Parole d' élu

**Cédric VAUTIER**, 4<sup>e</sup> Vice-Président  
en charge de l'environnement et des déchets

Chers usagers,

L'harmonisation complète de notre politique déchets sera effective ce 1<sup>er</sup> janvier. Ce travail d'harmonisation a réellement commencé en 2019 avec la reprise de la compétence sur le territoire de Pontailler-sur-Saône. Depuis cette date, nos moyens humains et matériels sont mutualisés.

Cette nouvelle redevance concerne tous les usagers, que vous soyez particuliers ou entreprises, propriétaires ou locataires, associations ou collectivités, que vous résidiez en logement individuel ou collectif.

Ce choix s'est appuyé sur les retours d'expériences des deux redevances en cours : nous n'avons accès à aucune donnée de composition des foyers. Les modes de vies ont largement évolué avec notamment des gardes partagées, et les suivis de levées démontrent bien que ce sont les choix de consommation de chacun qui génèrent plus ou moins de déchets.

Cette nouvelle redevance s'appuie donc sur un litrage unique du bac vert. Nous devenons ainsi la première collectivité française à faire ce choix de simplification et d'équité entre usagers.

Sur le secteur auxonnais, vous étiez nombreux à demander une liberté de choix. Cette demande a été entendue et vous avez ainsi la possibilité de choisir votre forfait levées du bac vert. Les montants de ceux-ci sont basés sur les seuls coûts de gestion des ordures ménagères. Les autres coûts liés au tri, aux déchèteries, à la collecte du verre ainsi qu'à la prévention permettent de calculer un abonnement identique pour tous les usagers.

Les nouvelles règles de facturation induisent des évolutions de tarifs assez différentes entre usagers. Globalement, les tarifs augmentent dans un contexte d'inflation et de taxation très forte du traitement de nos déchets après 5 années de stabilisation.

Soyez assurés que nous avons toujours cherché les solutions les plus durables et les moins impactantes au niveau des coûts. Notre collectivité présente ainsi un coût par habitant parmi les plus réduits de sa strate. Nous resterons dans cette dynamique avec vous si ensemble, nous prenons conscience que dans le domaine des déchets comme dans d'autres, notre destin est entre nos mains.



## Où vont nos déchets ?

Particuliers, professionnels, administrations, tous les producteurs de déchets utilisent le service proposé par la Communauté de communes. Mais lorsque vous sortez vos poubelles, emmenez vos verres ou bien encore quand vous allez en déchèterie, connaissez-vous leur trajet ensuite ?

Les ordures ménagères résiduelles et le tri sont collectés par nos propres agents ; les déchets sont ensuite acheminés vers différents sites où ils seront traités et pour certains, recyclés.

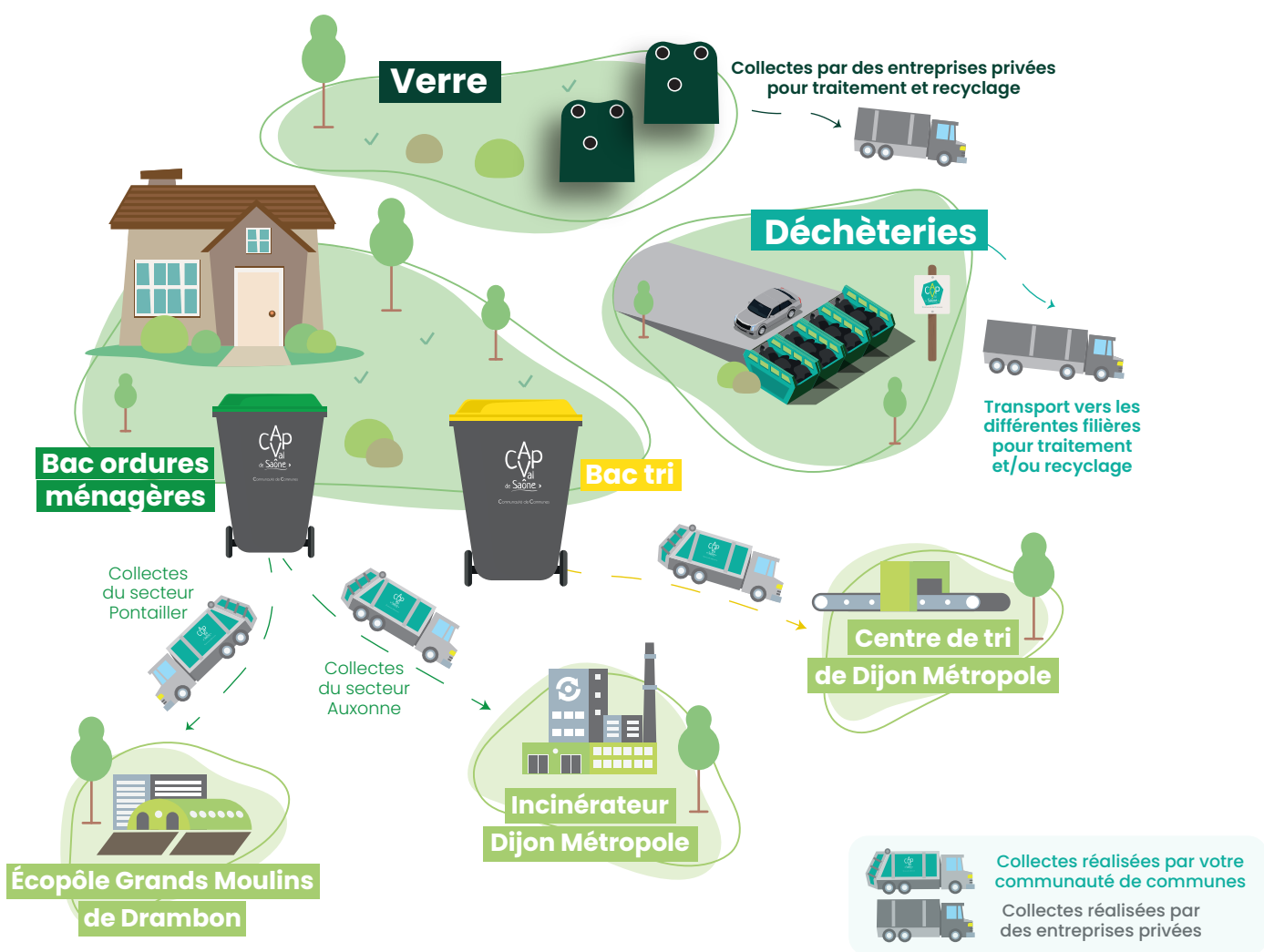
Pour ce qui est du verre et des bennes de déchèterie, leur collecte est assurée par des entreprises privées qui assurent leur transport vers des sites de traitement et de valorisation.

# 604 kg

**C'est la production moyenne de déchets d'un habitant chaque année dans la Communauté de communes**

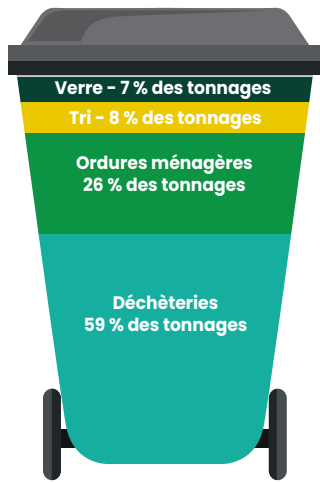
Données 2022 recouvrant la totalité des déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, biodéchets, déchèteries

### De la poubelle au centre de traitement



# QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

## Combien pèsent nos poubelles ?



Répartition des tonnages collectés en 2022

Lorsque nous sortons nos poubelles ou allons en déchèterie, difficile de se rendre compte des quantités de déchets produites. **En 2022, sur notre territoire, ce sont près de 14 000 tonnes de déchets qui ont été collectées**, comprenant les tonnages des bacs jaunes et des bacs verts ainsi que les apports en déchèterie et les collectes du verre.

Presque 60% du poids total, plus de 8000 tonnes, proviennent des déchèteries : les déchets apportés y sont très nombreux, bien souvent plus volumineux et plus lourds.

Les ordures ménagères résiduelles de nos bacs verts représentent une part considérable : un quart de ce tonnage, soit 3600 tonnes.

Les déchets du bac jaune et les collectes du verre représentent eux 15%, soit 2100 tonnes.

## En 2022, sur notre territoire **14 000 tonnes** de déchets ont été collectées

**900 tonnes**  
provenant de la collecte du verre

**1200 tonnes**  
provenant des bacs jaunes

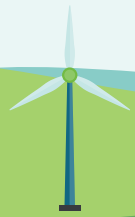
**3600 tonnes**  
provenant des bacs verts

**8300 tonnes**  
provenant des déchèteries

**14 000 tonnes**  
de déchets collectées au total



Fusée  
= 750 Tonnes



Éolienne  
= 1500 T



Cargo  
= 6000 T



Tour Eiffel  
= 10 000 T



Pour avoir quelques points de repère...

## Traiter les déchets, combien cela coûte ?

Le traitement des déchets est un système complexe et très coûteux. Il est dépendant des tonnages collectés, des coûts de collecte et de traitement, des taxes et aussi des prix de rachat de certains matériaux.

Au niveau des ordures ménagères résiduelles par exemple, bien que les tonnages soient en diminution entre 2022 et 2023, **les coûts de traitement eux, ont augmenté de 5%** (augmentation des prix de marché en lien direct avec les coûts du carburant et du personnel).

En déchèterie, sur le premier semestre 2023, **les apports ont augmenté de 8%** et les recettes obtenues par la revente de certains matériaux se sont effondrées de 68% à cause de la chute du prix de rachat du carton ou des métaux.

Concernant les bacs de tri, suite aux nouvelles consignes, les quantités de déchets recyclables ont augmenté en 2023. Le centre de tri de Dijon a dû s'adapter en conséquence. Des travaux coûteux ont été lancés et cela a impacté le prix de traitement à hauteur de 20%.

Pour maîtriser ces coûts, et aussi l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement, **il est donc capital de produire moins de déchets en adaptant nos comportements** : achats moins emballés, tri des biodéchets, STOP PUB...



### Bac ordures ménagères résiduelles

Entre janvier et juin 2023

950 tonnes incinérées  
pour un coût de 85 000 €

600 tonnes enfouies  
pour un coût de 87 000 €

**1550 tonnes de déchets traitées  
pour un coût de 172 000 €**

1<sup>er</sup> semestre 2022 : 1 800 tonnes traitées  
pour un coût de 179 000 €

Année 2022 / 3 620 tonnes traitées : 360 000 €



### Déchèterie

Entre janvier et juin 2023

**4200 tonnes de déchets traitées  
pour un coût de 326 000 €**

+ Revente de certains matériaux :  
recette de 22 000 €

1<sup>er</sup> semestre 2022 : 3900 tonnes traitées  
pour un coût de 334 000 €  
+ revente 69 000 €

Année 2022 / 9 000 tonnes traitées : 600 400 €  
Revente de certains matériaux : 93 000 €



### Bac jaune

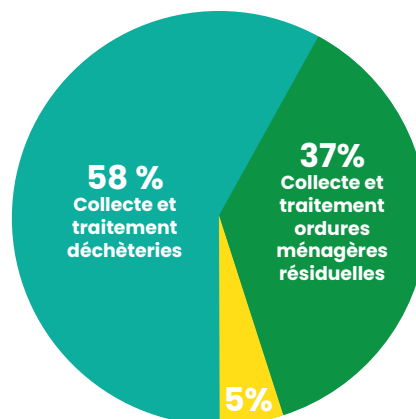
Entre janvier et juin 2023

**650 tonnes de déchets  
traitées au centre de tri  
pour un coût de 145 000 €**

1<sup>er</sup> semestre 2022 : 590 tonnes traitées  
pour un coût de 99 000 €

Année 2022 / 1200 tonnes traitées : 186 000 €

### Répartition des coûts en 2022



Collecte et traitement tri et verre

## REPORTAGE – L'Écopôle des Grands Moulins

Beaucoup d'usagers en connaissent ses hauts grillages, son étendue de panneaux solaires et les va-et-vient des camions. Créé en 1978 et propriété de Sarpi Minéral France (filiale de Véolia), l'Écopôle des Grands Moulins compte 140 hectares à cheval sur Pontailier-sur-Saône et Drambon ; un site aussi hors du commun qu'indispensable, dernière demeure pour des déchets sans solution de valorisation.



©Écopôle des Grands Moulins – Sarpi Minéral France

L'une des activités de l'Écopôle est le stockage de déchets non-dangereux, dont notamment les ordures ménagères du secteur de Pontailier : « on est l'exutoire des déchets des ménages du secteur et on reçoit surtout ce qui provient des déchèteries et qui n'est pas valorisable. On accueille aussi les refus de tri et des déchets qui, de par leur composition ne peuvent pas être incinérés par exemple », explique Thomas Ginfray, directeur adjoint du site.

Les déchets sont stockés dans d'immenses casiers creusés dans le sol et rendus imperméables à la fois par le travail de la terre argileuse et la pose de différents revêtements géotextiles imperméables : « le stockage est sécurisé au maximum afin que les eaux de pluie qui traversent les déchets ne se retrouvent pas les nappes », précise Dorothée Laurent, la directrice.

Une fois les déchets compactés dans ces casiers, la zone va fonctionner comme un méthaniseur et produire du biogaz : « aujourd'hui il est possible de fabriquer une énergie à partir de la dégradation de ses déchets. Les casiers peuvent ainsi être exploités durant 15-20 ans; le gaz nous permet de produire de l'électricité, c'est une deuxième, parfois même une troisième vie pour les déchets. » Lorsque la dégradation organique des déchets sera terminée, la production de biogaz s'arrêtera naturellement. Le casier sera alors refermé de manière imperméable et recouvert de végétation. Dans le casier restera la matière minérale qui elle, ne disparaîtra jamais : « la réglementation est très précise, nous avons de nombreux contrôles à tous les stades de traitement des déchets. Une fois les casiers fermés, un suivi est mis en place pour continuer de s'assurer que les déchets enfouis n'aient pas d'impact sur l'environnement ».

L'activité prédominante du site est le stockage de déchets dangereux : « ce sont principalement des résidus d'incinération et des déchets industriels, il n'y a que 13 sites en France qui proposent cela » précise Dorothée Laurent.

Sur chaque camion, un échantillon est ainsi prélevé et analysé en direct au sein du laboratoire présent sur site : « ces analyses nous permettent d'établir le processus : soit le déchet peut être enfoui directement, soit il doit être traité avant par notre usine pour être stabilisé et rendu inoffensif ». Ces déchets rejoignent ensuite les casiers de stockage : « par rapport aux casiers de stockage des déchets non-dangereux, la barrière d'argile est encore plus importante, elle mesure plus de 5 mètres : pour traverser cette couche de terre, une goutte d'eau mettrait 150 ans ».

Une fois complets, ces casiers aussi seront refermés et suivis à long terme : « ce sont des terrains sur lesquels on ne pourra pas construire, ni cultiver ; c'est une réalité, notre site consomme du foncier mais il est indispensable pour tous ces déchets qu'on ne sait pas encore valoriser ». Pour redonner une utilité à ces surfaces, plus de 20ha ont déjà été recouverts de panneaux solaires « on valorise tout ce qui est valorisable afin d'être le plus autonome et le plus vertueux possible : on a vraiment à cœur de s'inscrire dans le territoire et de produire une énergie qui servira en local à plus long terme ».

Locale comme la plateforme de compostage de déchets verts, qui au fil des années, a fini par convaincre les agriculteurs du secteur : « on leur vend notre compost à très faible coût, cela entretient et régénère les sols bien au-delà d'un simple engrais, et cela nous permet aussi de trouver du sens à nos actions » souligne Thomas Ginfray. Employant 40 salariés, le site de Pontailier-Drambon souhaite s'inscrire durablement dans le paysage socio-économique : « on essaie au maximum de faire travailler les gens d'ici, de ne pas être uniquement une contrainte pour le territoire. On espère développer les actions auprès du grand public et des enfants notamment pour expliquer ce qu'on fait et pourquoi. » Un moyen de transmettre et surtout d'apporter un éclairage concret et saisissant sur le devenir de nos déchets.

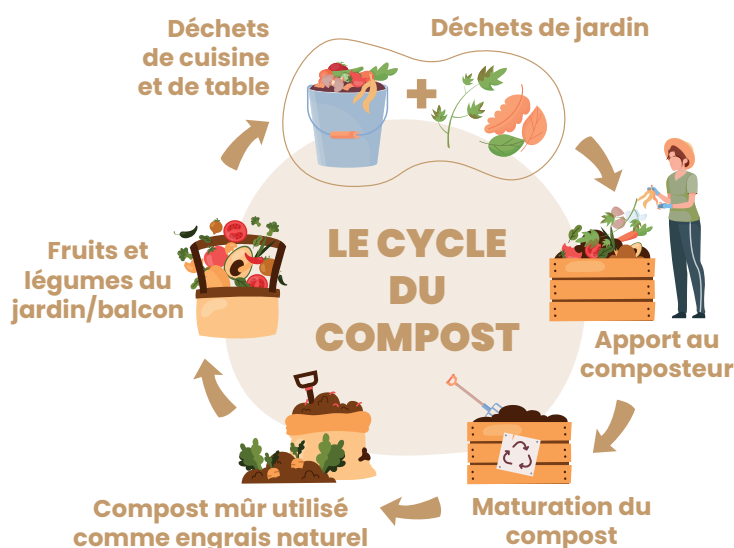
## Mise en place du tri des biodéchets

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous les professionnels et tous les ménages. Les biodéchets regroupent les déchets biodégradables et non dangereux de jardins ou de parcs, ainsi que les déchets alimentaires ou de cuisine, qu'ils soient produits par un ménage, un professionnel, une cantine, un restaurant...

Pour cela, la Communauté de communes propose :

- **la vente de composteurs individuels à prix réduit**, ainsi qu'un accompagnement à la pratique du compostage via des ateliers d'initiation et des visites à domicile,
- **l'accompagnement financier et technique des communes volontaires** à la mise en place de sites de compostage partagé en coeur de village.

Une solution complémentaire est également à l'étude, sous forme d'une **collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire**. Celle-ci permettrait de desservir les habitants ne pouvant pas composter à domicile ou sur un site de compostage communal.



Ce qui se passe dans la nature, se passe aussi dans le compost...

Le compostage, c'est la transformation de matières organiques par des êtres vivants (bactéries, champignons, vers, insectes...), en un mélange fertilisant appelé compost au bout de 9 à 12 mois.

Vous pouvez composter dans un bac (en bois ou en plastique), dans un lombricomposteur et en tas.



**1/3**  
de votre poubelle  
est compostable

Cela correspond  
aux déchets alimentaires  
(préparation et repas),  
aliments non consommés  
et autres déchets biodégradables  
(déchets verts du jardin)

### La recette pour bien composter



**1.** Je trie mes déchets et je les coupe en morceaux



**2.** Je les verse dans le composteur et les étale en surface avec une griffe



**3.** À chaque apport, je recouvre de matière sèche : feuilles, petites branches



**1 fois par mois :** je brasse sur environ 20 cm de hauteur les déchets frais pour aérer le compost

## Pourquoi composter ?



Réduire le volume de son bac d'ordures ménagères résiduelles



Réduire l'impact environnemental lié à la collecte et au traitement des déchets



Limiter ses apports en déchèterie (dépôt des déchets verts par exemple)



Récolter un engrais naturel pour son jardin ou ses plantes d'ornement

## Quels déchets composter ?



- Épluchures de fruits/légumes
- Parties de fruits ou légumes
- Restes alimentaires
- Filtres et marc de café
- Thé et sachets
- Coques et noyaux de fruits
- Coquilles d'œufs écrasées
- Serviettes en papier

- Petites tailles d'arbustes
- Fleurs et plantes fanées
  - Déchets du potager
    - Feuilles mortes
    - Mauvaises herbes non grainées
    - Tailles de haies broyées à la tondeuse
- Copeaux de bois non traités
- Mousses, fougères
  - Foin, paille
  - Écorces



Retrouvez sur notre site l'ensemble des déchets compostables !

## Zoom sur la restauration scolaire

Depuis plusieurs années, un accompagnement est mené sur **le gaspillage alimentaire au sein des cantines** en école élémentaire et maternelle. L'objectif est de diminuer les quantités de nourriture gaspillée, mais également de réfléchir à la manière de valoriser les pertes.

Des actions de sensibilisation ont été menées et un travail a été engagé avec notre prestataire de repas : travail sur les portions, fréquences de certains plats, adaptation des commandes, service des plats dans des bacs inox...

Un état des lieux réalisé sur l'ensemble des sites de restauration du territoire a montré qu'une partie d'entre eux pouvait accueillir des composteurs, permettant ainsi **une gestion sur place des déchets alimentaires**.

Le compostage sur site des restes alimentaires est ainsi expérimenté depuis mai 2023 à l'école Pasteur d'Auxonne. Cette démarche va être étendue à d'autres restaurants scolaires volontaires.



## Déjà 4 sites de compostage partagé

La collectivité accompagne toutes les communes volontaires à mettre en place un site de compostage partagé en cœur de village afin de les aider dans :

- la mobilisation des habitants,
- le financement des composteurs,
- la formation de référents de site bénévoles,
- le fonctionnement du site la première année.

4 sites existent déjà sur les communes de Heuilley-sur-Saône, Flagey-lès-Auxonne, Saint-Sauveur, Villers-les-Pots.

## Réduire ses déchets : oui mais comment ?

Un déchet correspond à tout matériau, substance ou produit qui a été jeté ou abandonné car il n'a plus d'utilisation précise pour son propriétaire.

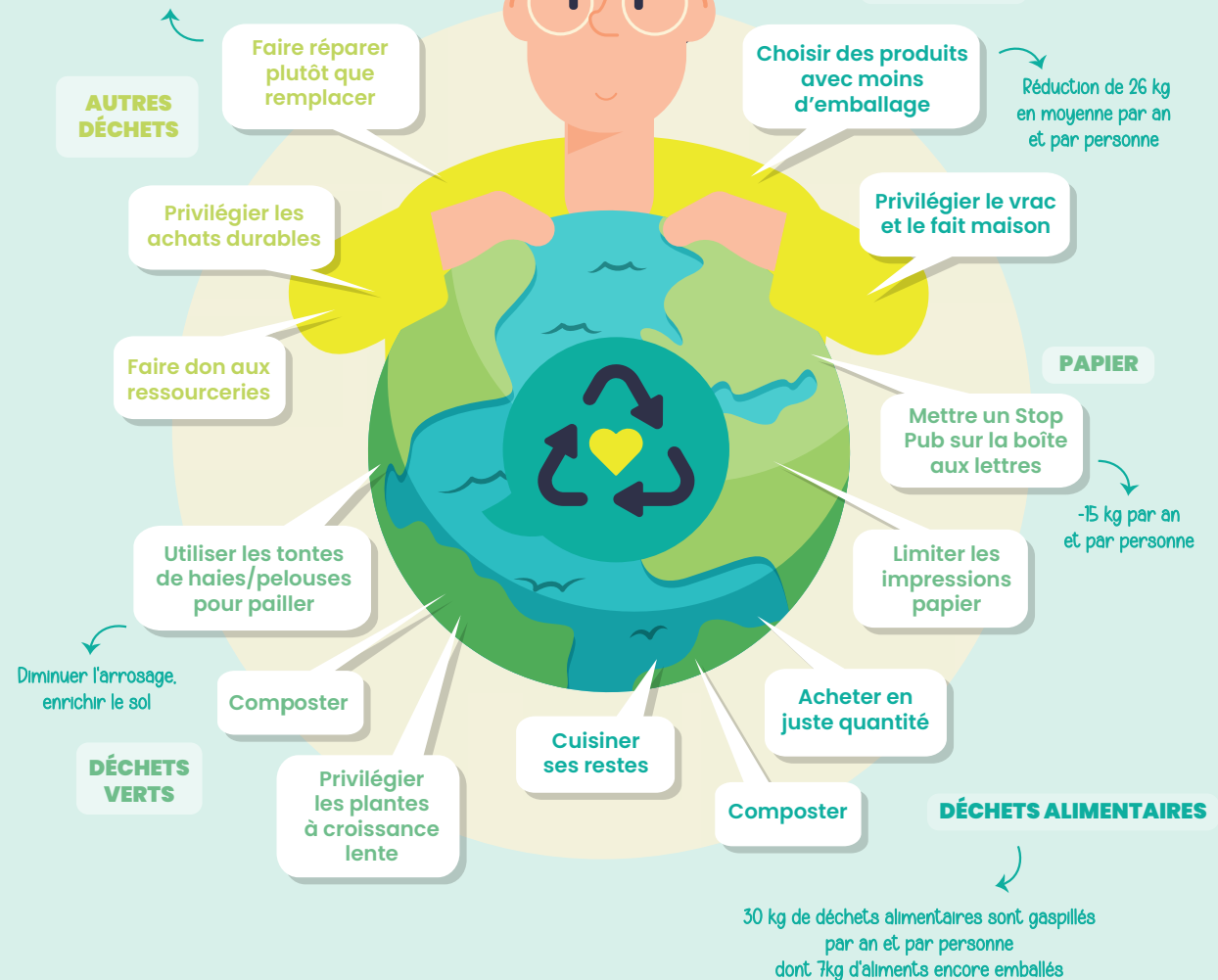
Hors d'usage, un produit jeté doit pouvoir être collecté, puis recyclé ou traité (enfouï/incinéré) sans que cela soit nocif pour l'environnement : c'est ce que l'on appelle la gestion des déchets.

Mais il est possible d'agir en amont, car **le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas** : c'est ce que l'on nomme la prévention des déchets.



### Diminuer ses déchets, changer ses habitudes

Si chaque foyer français augmentait d'un an la durée d'usage de ses équipements, l'économie totale serait de 27 milliards d'euros



## Portraits d'usagers du territoire

**« On se rend compte qu'on n'est pas tout seul à chercher des solutions »**



Ayant grandi à la campagne et habitant aujourd'hui Villers-les-Pots, Olivier Lorain a fait de l'environnement son métier mais aussi un certain art de vivre : « bien avant d'être à la mode, la biodiversité a toujours fait partie de ma vie ; ces gestes, je les fais depuis longtemps en fait sans vraiment le savoir ». Tri des recyclables, compost en tas puis en composteur individuel depuis 2 ans, Olivier a aussi un broyeur de végétaux : « je m'en sers de paillage pour le jardin, cela m'évite les trajets en déchèterie ». Pour lui, c'est une question d'habitude à la maison, « les enfants ont grandi avec, on n'a pas vraiment de difficultés pour qu'ils trient aussi, c'est rentré dans les mœurs aujourd'hui ».

Des gestes naturels, qui font sens bien davantage qu'ils ne contraignent : « c'est sûr que c'est sans doute plus facile à la campagne, quand on a de la place et un

jardin, mais en appartement aussi on peut composter avec un lombricomposteur par exemple ». Référent du site de compostage partagé de Villers-les-Pots, il s'y rend une fois par semaine pour veiller au bon fonctionnement : « cela permet de rencontrer les gens, de les sensibiliser ; c'est là qu'on se rend compte qu'on n'est pas tout seul à chercher des solutions. »

Trier ses déchets pour protéger la nature, un vaste cap que la famille essaie de mener au mieux sur d'autres horizons aussi : « pour le travail, je mixe voiture, train et vélo ; en vacances, on est gênés par exemple s'il n'y a pas de composteur, c'est dommage de tout mettre à la poubelle ! ».

Des habitudes bien ancrées et aussi beaucoup d'humilité : « on n'a pas la prétention d'être exemplaire, on pourrait encore mieux consommer, acheter plus de vrac ou encore prendre moins la voiture. On a tous des comportements contradictoires mais on peut tous changer nos habitudes progressivement ».

Pour que chacun puisse s'engager vers une meilleure gestion de ses déchets, Olivier Lorain souligne l'importance de diversifier les solutions : « pour que les gens ne vivent pas ça comme une contrainte, il faut leur proposer différentes possibilités, il faut qu'ils aient le choix selon leur situation. » Pour lui en tout cas, le choix est clair et assumé : le choix de préserver et de respecter ce qui nous entoure.

## « Pas facile de réduire tous ces emballages »



Sophie a 3 enfants, un grand jardin et un joli poulailler à Lamarche-sur-Saône : « ici la cantine est bonne pour les poules, on leur donne pas mal de trucs, c'est toujours ça en moins pour la poubelle ! ».

La famille fait au mieux

pour trier mais avec l'extension des consignes de tri, « on est 5, notre bac jaune est très vite rempli, pas facile de réduire tous ces emballages ».

Consciente de pouvoir agir et pleine de bonne volonté, la famille tente d'alléger ses poubelles, parfois sans y parvenir : « avec 2 enfants en bas âge, les couches lavables, ça a duré 4 jours, c'était ingérable ».

Sur le compostage individuel, la famille est pour l'instant frileuse : « on ne sait pas trop comment faire et on a déjà assez à gérer à la maison... et puis il ne faudrait pas que les poules maigrissent ! »

## « Les consignes changent tout le temps »



Michel habite à Auxonne où il vit seul depuis quelques années, il reconnaît que son tri « est approximatif ; sur le plastique par exemple, je ne sais jamais, j'ai l'impression que les consignes changent

tout le temps... alors souvent je mets tout dans ma poubelle. » Dans son appartement, le côté pratique l'emporte « ma cuisine n'est vraiment pas grande, avoir 2 poubelles c'est compliqué, j'ai déjà du mal à ranger mes courses. »

Ses courses, justement, Michel les fait en bas de chez lui, « je préfère les petits commerces, je discute avec les gens et je fais tout en vélo. J'ai même vendu ma voiture, elle me coûtait trop cher pour ce que j'en faisais et elle ne me manque pas finalement. »

## Vos questions sont légitimes, on y répond

### Le nombre de levées que j'ai choisi n'est plus adapté à mon foyer (j'ai besoin de sortir davantage mon bac ou je le sors moins que prévu), est-ce que je peux changer ?

Le choix du nombre de levée se fait **uniquement en début d'année** et est établi pour une durée d'un an. Au bout d'un an, s'il ne vous convient plus, vous pourrez changer et choisir un autre nombre de levées. Dans un souci d'équilibre du budget, aucune régularisation ne pourra être effectuée dans le cas de levée non faite. Pour tout changement dans la composition de votre foyer, merci de contacter nos services pour la mise à jour de votre dossier.

### Pourquoi ne dois-je utiliser que les bacs (verts et jaunes) mis à disposition par la collectivité ?

Les bacs sont identifiés ce qui nous permet de **suivre le nombre de levées** de votre bac et de vous facturer le service rendu.

### Vous avez changé mon bac : que dois-je faire de l'ancien ?

Soit vous lui trouvez **une autre utilisation** (stockage d'outils, de feuilles, d'eau...), soit vous pouvez le **déposer en déchèterie**. Nous le démonterons et lui donnerons une 2<sup>e</sup> vie en le recyclant.

### À quel moment vais-je recevoir ma facture ?

Vous recevrez 3 factures au cours de l'année, **en janvier, en mai et en septembre**. Le montant annuel de votre abonnement et du tarif variable est réparti sur ces différentes factures.

## Comment régler ma facture déchets ?

Les moyens de paiement possibles :

- **Par internet** (par carte ou virement via le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr))
- **Par chèque** (directement au Trésor public d'Auxonne)
- **Par carte** (au Trésor public sur place ou par téléphone, chez un buraliste partenaire\*)
- **En numéraire** chez un buraliste partenaire\* (pour un montant inférieur à 300€)
- **Par virement** (via le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr))
- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP)**
- **Par prélèvement automatique** (dossier sur notre site internet ou auprès de nos services)

\* Retrouvez la liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

N.B si vous souhaitez que vos coordonnées bancaires apparaissent sur vos factures, merci de transmettre votre RIB directement à nos services.

### À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, suis-je obligé de composter ?

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020 a instauré une obligation du tri à la source et de valorisation des biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour tous les producteurs de biodéchets. **Le caractère obligatoire repose avant tout sur les collectivités territoriales**, qui doivent fournir des solutions de tri aux usagers. Pour cela, nous proposons : la vente de composteurs à prix réduit et l'accompagnement des communes à la mise en place de site de compostage partagé. Nous étudions également la possibilité d'une collecte séparée des biodéchets en point d'apport volontaire.

### Si je ne sors pas assez souvent ma poubelle, elle va sentir mauvais et il y aura des asticots... Comment faire ?

Pour limiter les odeurs, il faut éviter de stocker sa poubelle à la chaleur. En prévention, vous pouvez saupoudrer le fond de votre poubelle de **bicarbonat de soude**, il absorbera les odeurs et l'humidité qui pourraient s'y former. Vous pouvez également déposer du **marc de café** au fond du sac qui aidera à la désodorisation... Mais surtout n'oubliez pas de **laver régulièrement votre poubelle**.

Pour éloigner les mouches, vous pouvez pulvériser votre poubelle d'extérieur avec un mélange à base de  **vinaigre blanc**  accompagné de quelques gouttes de citron, d'huiles essentielles ou d'eucalyptus. Vous pouvez également utiliser un oignon cuit piqué de clous de girofle.

## Votre portail Usager Environnement-Déchets



<https://cc-auxonnevaldesaone.webusager.fr>

Afin de suivre au mieux la gestion de vos déchets, chaque usager peut se connecter au **portail Environnement Déchets**. Sur ce site internet, il sera possible de :

- Suivre votre nombre de levées
- Suivre vos dépôts en déchèterie
- Choisir votre nombre de levées
- Consulter et payer en ligne vos factures via un lien vers payfip.gouv.fr
- Gérer votre compte : références des bacs, mise à jour de coordonnées, etc.

Pour créer son compte, il faut se rendre à cette adresse : <https://cc-auxonnevaldesaone.webusager.fr> avec vos références usagers.

Ces références se trouvent sur le document remis lors de votre inscription (sur la 2<sup>e</sup> page) mais aussi sur votre facture (dans l'encadré à gauche).

Une fois l'inscription validée, vous recevrez un mail pour finaliser votre inscription. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter nos services : 03 80 27 03 20.

## LO'TRI : un outil pour toute la famille



Dans nos gestes du quotidien, il n'est pas toujours facile d'avoir en tête les différentes consignes de tri des déchets. La Communauté de communes met à votre disposition un outil ludique pour apprendre à trier et lever les doutes. Adapté aux petits et aux grands, il vous suffit de tourner la roue pour savoir où va votre déchet !

**LO'TRI est en téléchargement libre sur le site internet : [www.capvaldesaone.fr](http://www.capvaldesaone.fr)**

**Vous pourrez ensuite l'imprimer et le construire chez vous !**

## BAC JAUNE

Vidés, non imbriqués, en vrac, pas dans un sac

Memotri



**Bouteilles et flacons en plastique**



**Emballages en carton, briques alimentaires**



**Films, sachets, pots, barquettes plastique ou polystyrène**



**Papiers, prospectus, journaux**



**Emballages, canettes, aérosols en métal, capsules café en alu**



**Les gros cartons bruns et les déchets chimiques vont à la déchèterie**

## BAC ORDURES MÉNAGÈRES

Dans un sac



**Restes alimentaires (os, viande, poisson)**



**Vaisselle cassée**



**Déchets souillés ou à usage unique : couches, mouchoirs, cotons...**



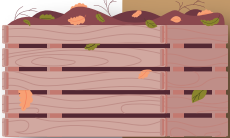
## APPORT VERRE



**Bouteilles en verre, bocaux, pots en verre**

Vidés, sans couvercle ni bouchon, pas de vaisselle

## COMPOST - DÉCHETS ORGANIQUES



**Épluchures, coquilles d'oeufs, noyaux**



**Restes alimentaires**



**Marc de café, filtres papier, thé et sachets de thé en cellulose**

## DÉCHÈTERIE

Dans les bennes indiquées par le gardien



**Gravats, déchets verts, encombrants, métaux, cartons, déchets d'équipement électrique et électronique, piles, ampoules, cartouches d'encre, radiographie**



**Mobilier**  
Auxonne et Pontailler



**Déchets chimiques et dangereux, huiles moteur, huile friture, batteries, pneumatiques véhicules légers**

Auxonne, Athée, Pont et Pontailler-sur-Saône



**Bois**  
Auxonne, Athée, Pont, Pontailler

## APPORTS SPÉCIFIQUES



**Textile, chaussures**  
Conteneur  
[www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)



**Médicaments non utilisés ou périmés**  
Pharmacie

**Communauté de communes  
Auxonne-Pontailier Val de Saône**  
Ancienne route nationale  
21130 AUXONNE

**03 80 27 03 20**  
**contact@capvaldesaone.fr**

**Heures d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi  
De 9h à 12h  
Et de 13h30 à 17h

**Site internet :**  
capvaldesaone.fr

## Vous avez une question sur la collecte de vos déchets, la facturation, le règlement ?

**Secteur Auxonne : 03 80 27 03 20**

**Secteur Pontailier-sur-Saône : Maison des Services – 03 80 47 89 82**  
**redevance.incitative@capvaldesaone.fr**

## Suivre le nombre de ses levées

**Rendez-vous sur le Portail Usager  
Environnement-Déchets**  
<https://cc-auxonnevaldesaone.webusager.fr/>

### Vous n'avez pas encore créer votre compte ?

1. Préparez **vos références usagers** :  
à retrouver sur le document remis lors de  
l'inscription ou sur votre facture
2. Compléter **le formulaire**  
avec vos références
3. Une fois l'inscription validée,  
**vous recevrez un mail** pour finaliser  
la création du compte

## Vous avez une question sur le compostage ? Vous souhaitez acquérir un composteur ?

Contactez notre maître composteur :  
07 87 04 15 88  
[prevention.dechets@capvaldesaone.fr](mailto:prevention.dechets@capvaldesaone.fr)



Retrouvez aussi toute l'actualité,  
**ateliers et formations sur la  
prévention des déchets** sur notre  
site internet

[capvaldesaone.fr/environnement/prevention-dechets](https://capvaldesaone.fr/environnement/prevention-dechets)

## Connaître les numéros d'identification de ses bacs



**Numéro de Série du bac**  
(gravé en blanc à l'arrière du bac)

**Numéro d'identification**  
(étiquette code barre collée sur le  
côté du bac)

## Maison des Services Rue des Saucis - PONTAILLER-SUR-SAÔNE

Accompagnement personnalisé  
dans vos démarches administratives,  
permanences sur rendez-vous,  
espace numérique...

**Lundi de 14h à 17h**  
**Mardi au vendredi de 9h à 12h**  
**et de 14h à 17h**



**France  
services**



## Et aussi...

Vous informer sur l'actualité  
de votre Communauté de communes,  
faciliter vos démarches usagers,  
retrouver le portail familles,  
l'École de musique et d'Art  
ou encore la Maison des Services...

Vous accompagner dans votre quotidien :

**capvaldesaone.fr**

# HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

	ATHÉE	AUXONNE	PONT	MAXILLY	PONTAILLER
Lundi		14h-17h			14h-17h
Mardi	14h-17h	8h30-12h 14h-17h	8h30-12h	8h30-12h	
Mercredi	8h30-12h		14h-17h		8h30-12h 14h-17h
Jeudi				8h30-12h	14h-17h
Vendredi	8h30-12h		14h-17h		
Samedi	14h-17h		8h30-12h	8h30-12h 14h-17h	8h30-12h 14h-17h

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les habitants du territoire peuvent accéder aux 5 déchèteries, quel que soit leur lieu de résidence.

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 SEPTEMBRE, LES DÉCHÈTERIES FERMENT À 18H (ET NON 17H)



Communauté de Communes

